

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de FÊCHE L'EGLISE

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	12
Date de la convocation		
25 juin 2020		

Séance du 2 juillet 2020

L'an deux mil vingt

Et le 2 juillet

A 18 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry MARCJAN, Maire.

Présents : BOUILLOT Gérard, CRESTO-ALEINA-Brice, JEANNOUTOT Marc, MARCJAN Thierry, PISANO Myriam, BOUILLOT Nathaël, CURTIL Nathalie, MANGUE Pascal, BIETRY Eva, BUCHAILLOT Hervé, ZAUGG Véronique, ROPITAL Jean-François,

Absents excusés: DAVID Sandrine, CARRE-MICHELOT Lucie, BIANCHI Céline,

Secrétaire : BOUILLOT Gérard

Date d'affichage

9 juin 2020

Objet de la délibération

AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article R.1617-24 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser de manière permanente le comptable de la trésorerie de DELLE à émettre tous les actes de poursuites nécessaires au recouvrement forcé des titres de recettes pris en charge et créances rendues exécutoires pour l'ensemble des budgets de la collectivité.
- les créances non recouvrées en dépit des diligences feront l'objet d'une admission en non-valeur.
- cette autorisation est valable jusqu'à sa révocation.

Pour copie conforme
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 3 juillet 2020
Et publication ou notification
Le 3 juillet 2020

Le Maire,

Thierry MARCJAN

PRÉFECTURE DU
TERRITOIRE DE BELFORT

08 JUL. 2020

Service Courrier

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de FÊCHE L'ÉGLISE

Nombres de membres		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	12
Date de la convocation		
25 juin 2020		

Date d'affichage
9 juin 2020

Objet de la délibération
DEMANDE ACHAT TERRAIN

Séance du 2 juillet 2020

L'an deux mil vingt

Et le 2 juillet

A 18 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry MARCJAN, Maire.

Présents : BOUILLOT Gérard, CRESTO-ALEINA Brice, JEANOUTOT Marc, MARCJAN Thierry, PISANO Myriam, BOUILLOT Nathaël, CURTIL Nathalie, MANGUE Pascal, BIETRY Eva, BUCHAILLOT Hervé, ZAUGG Véronique, ROPITAL Jean-François,

Absents excusés: DAVID Sandrine, CARRE-MICHELOT Lucie, BIANCHI Céline,

Secrétaire : BOUILLOT Gérard

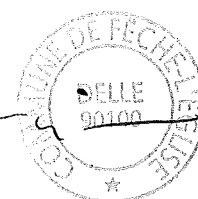
DEMANDE ACHAT TERRAIN

Un administré qui vient de faire l'acquisition d'une propriété située 1 rue d'Alsace, a fait part à M. le Maire de son souhait d'acquérir une parcelle communale attenante à sa propriété.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce de façon défavorable à cette proposition.

Pour copie conforme
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 3 juillet 2020
Et publication ou notification
Le 3 juillet 2020

Le Maire,
Thierry MARCJAN



PREFECTURE DU
TERRITOIRE DE BELFORT

08 JUL. 2020

Service Courrier

90045 Code INSEE	Fêche l'Eglise - Budget Communal Commune	DM 2020 90.045.20.039
---------------------	---	--------------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrages exprimés	12
VOTES : Contre	0
Pour	12
Date de convocation :	25/06/2020

L'an 2020, le 2 juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Thierry MARCJAN, Maire.

Objet : Décision modificative n°1

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	5 026.00 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	5 026.00 €			
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		475.00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		475.00 €		
D 6745 : Subv. aux pers. droit privé		4 551.00 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		4 551.00 €		
Total	5 026.00 €	5 026.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 1641 : Emprunts en euros		100 000.00 €		
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		100 000.00 €		
R 1641 : Emprunts en euros				100 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				100 000.00 €
Total		100 000.00 €		100 000.00 €
Total Général		100 000.00 €		100 000.00 €

Signataires : Ts les membres en exce sf BIANCHI C., CARRE L., DAVID S.

Certifié exécutoire par Thierry MARCJAN, , compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A Fêche-l'Eglise, le 02/07/2020.

ont signé les membres présents

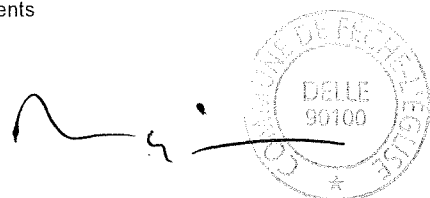
pour extrait conforme

Le Maire

**PREFECTURE DU
TERRITOIRE DE BELFORT**

08 JUIL. 2020

Service Courrier



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de FÊCHE L' EGLISE

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	12
Date de la convocation		
25 juin 2020		

Date d'affichage
9 juin 2020

Objet de la délibération

Séance du 2 juillet 2020

L'an deux mil vingt

Et le 2 juillet

A 18 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry MARCJAN, Maire.

Présents : BOUILLOT Gérard, CRESTO-ALEINA Brice, JEANNOUTOT Marc, MARCJAN Thierry, PISANO Myriam, BOUILLOT Nathaël, CURTIL Nathalie, MANGUE Pascal, BIETRY Eva, BUCHAILLOT Hervé, ZAUGG Véronique, ROPITAL Jean-François,

Absents excusés: DAVID Sandrine, CARRE-MICHELOT Lucie, BIANCHI Céline,

Secrétaire : BOUILLOT Gérard

SOUSCRIPTION D'UN PRET RELAIS DE 100 000€ AUPRES DE LA BANQUE
POPULAIRE

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le projet de la Banque Populaire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris les décisions suivantes :

Article 1 : pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Fêche-l'Eglise décide de contracter auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté un prêt relais d'un montant de 100 000 € dans les conditions suivantes :

- Montant : 100 000 €
- Durée : 24 mois
- Taux d'intérêt : 0,95 % fixe sur les sommes débloquées
- Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle
- Pas de frais de dossier

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer le contrat de prêt relais avec la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à procéder, sans délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dans les conditions prévues par le contrat de prêt relais de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté.

Pour copie conforme
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 3 juillet 2020
Et publication ou notification
Le 3 juillet 2020

Le Maire,
Thierry MARCJAN

**PREFECTURE DU
TERRITOIRE DE BELFORT**

08 JUL. 2020

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de FÊCHE L'EGLISE

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	12
Date de la convocation		
25 juin 2020		

Séance du 2 juillet 2020

L'an deux mil vingt

Et le 2 juillet

A 18 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry MARCJAN, Maire.

Présents : BOUILLOT Gérard, CRESTO-ALEINA Brice, JEANOUTOT Marc, MARCJAN Thierry, PISANO Myriam, BOUILLOT Nathaël, CURTIL Nathalie, MANGUE Pascal, BIETRY Eva, BUCHAILLOT Hervé, ZAUGG Véronique, ROPITAL Jean-François,

Absents excusés: DAVID Sandrine, CARRE-MICHELOT Lucie, BIANCHI Céline,

Secrétaire : BOUILLOT Gérard

Date d'affichage

9 juillet 2020

Objet de la délibération

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ALPST

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal les besoins en trésorerie de l'Association Loisirs et Périscolaire du Sud territoire (ALPST) qui accueille les enfants à Fêche-l'Eglise.

D'après les chiffres transmis par les responsables de l'association, les besoins d'une avance en trésorerie s'établissent à 123 € par enfant accueilli à Fêche-l'Eglise, soit $123,00 \times 37 = 4\,551,00$ €, ce qui leur permettrait de couvrir les dépenses entre deux versements des aides de la Caisse d'allocations familiales.

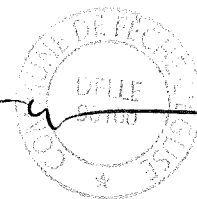
Compte tenu des prévisions et des actions mises en place, cette aide pourrait être remboursée au bout de 5 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le versement de cette aide exceptionnelle à l'association ALPST.

Pour copie conforme
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 3 juillet 2020
Et publication ou notification
Le 3 juillet 2020

Le Maire,
Thierry MARCJAN



PRÉFECTURE DU
TERRITOIRE DE BELFORT

08 JUL. 2020

Page 1 sur 1

Service Courrier